



## Ordonnance de télécom CRTC 2024-334

Version PDF

Référence : 2024-232

Ottawa, le 18 décembre 2024

### **TELUS Communications Inc. – Approbation définitive d'une demande tarifaire**

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** la demande tarifaire suivante :

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire et description</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
TELUS Communications Inc.	AMT 593 Tarif des montages spéciaux – Retrait de divers articles tarifaires	11 septembre 2024	11 novembre 2024

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement à la demande.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général